

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

L' an 2025 et le 18 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DOUARD Dominique, Maire.

Présents : Mme DOUARD Dominique, Maire, Mmes : ARANCIO Lydia, COULON Chantal, NOBLET Cécile, SATIN Séverine, MM : CLERC Michel, MORAND Christophe, MOREL Ludovic, PANNETIER Stéphane

Absent(s) : Mme MARGUIN Nadège, MM : BOUVARD Kevin, JOUBERT-LAURENCIN Anthony

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHEVAUCHET Michel à Mme SATIN Séverine

Mme ARANCIO Lydia est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance, donne lecture de la délibération de la séance du 10 juillet 2025 et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal. La délibération transcrite dans le registre communal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

1- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'achat du broyeur d'accotement et pour permettre son paiement, il est nécessaire de modifier le budget communal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la modification du budget communal suivante :

CHAPITRE	COMPTE	INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
20	203	- 14 500,00 €	0,00 €
21	2157	+ 14 500,00 €	0,00 €

Elle invite enfin le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

MODIFIE le budget communal comme proposé ci-dessus.

réf : 2025_09_01

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR HABILLEMENT DES POMPIERS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SLIS de compléter son équipement d'intervention.

Il précise que la commande a été faite auprès de la Sté DUMONT SECURITE pour un montant de 2 952,11 € HT, soit 3 542.53 € TTC.

Il propose de demander une subvention au SDIS au taux maximum.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'achat d'équipement d'intervention.
- **Sollicite le SDIS** pour l'obtention d'une subvention au taux maximum.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

réf : 2025_09_02

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

3- QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil est informé :

- d'un courrier de CIRCET concernant l'installation de la 5 G sur l'antenne.
- que concernant la classification actuelle de l'ancien bar Route de la Gare et les possibilités de remise en service d'un commerce, les services de l'urbanisme de la DDT et de la préfecture doivent être consultés.
- que concernant l'aménagement du Bourg, la date limite pour répondre à l'appel d'offres maîtrise d'oeuvre est le 10 octobre 2025. L'étude amiante est réalisée par AC environnement et les relevés topographiques par le cabinet MONIN.
- du commencement des travaux du mur du cimetière.
- que les travaux de la plateforme pour installer les PAV n'ont pas commencé.
- de l'absorption de CROCU par ORGANOM.
- de la date de l'opération brioches le 11 octobre prochain.
- de la date du repas de l'ASC le 29 novembre 2025.

Le Maire,
Madame Dominique DOUARD

La secrétaire de séance,
Madame Lydia ARANCIO

